

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20230708-01 Du 07 août 2023 PÔLE BOXE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES LOT 2 – MENUISERIES EXTÉRIEURES</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	02.08.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.08.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – MAURICE M (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

PÔLE BOXE
TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES
LOT 2 – MENUISERIES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis établi par l'entreprise BLANC MENUISERIE, titulaire du lot 2 – menuiseries extérieures pour des travaux complémentaires à réaliser dans le cadre de la rénovation énergétique du pôle boxe.

Objet des travaux complémentaires : un châssis – façade nord – oublié dans le descriptif

Montant du devis : 1 890 € HT

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les travaux complémentaires dans les termes présentés.
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 08 août 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------